Peyrat de Bellac	**Procès-verbal de la réunion de conseil municipal Vendredi 22 septembre 2023 à 17h30 Mairie**

Mme Laura BARDU, en date du 12 septembre 2023, a envoyé par mail, un courrier de démission de sa fonction de conseillère municipale puisque ses obligations professionnelles l'obligent à quitter la région.

L'article L.270 du code électoral stipule que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Par conséquent, Séverine LETANG, candidate suivante sur la liste « Du dynamisme, du collectif pour PEYRAT » remplit, à compter du 12 septembre 2023, les fonctions de conseillère municipale.

Présents :
MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, NIVARD Lionel, BRACHET Xavier, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, LASNIER Fabienne, LETANG Séverine, SAVIGNAT Aurore, CONTE Jean-Louis, FREDAIGUE-POUPON Martine

Absents représentés :
Mme BARLOT Elisabeth a donné pouvoir à Mme FREDAIGUE-POUPON Martine
M. BRACHET Xavier (départ de la séance à 19h12), a donné pouvoir à M. COURTIOUX Vincent

Nombre de conseillers en exercices : 15
Nombre de conseillers votants : 15
Date de convocation : 16 septembre 2023

Début de séance : 17h35 Fin de séance : 20h45

ORDRE DU JOUR

1. Décisions du Maire
2. Foyer club polyvalent salle du haut : tarif vaisselle
3. Convention C.A.U.E. : aménagements des abords du foyer club
4. Bâtiment multi-associatif au stade : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
5. City stade : choix de l'entreprise
6. SYGESBEM : programme de travaux de voirie 2024
7. Modification du zonage d'assainissement : procédure de lancement de l'enquête publique
8. Réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue du stade et station d'épuration de Noussat : contrat de maîtrise d'œuvre
9. Travaux 2024 : approbation et demandes de subvention
10. Participation pour familles et/ou école de musique de Bellac : année scolaire 2023-24
11. Divers

Secrétaire de séance :
Madame le Maire propose la candidature de Mme Cécile DEVERRIERE. Aucune autre candidature ne s'est présentée. Mme le Maire propose donc au vote le choix de Mme Cécile DEVERRIERE.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité.

Approbation PV séance du 12 Juillet 2023
Aucune observation n'a été soulevée par les membres du conseil, Mme le Maire soumet alors ce PV à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 contre (BARLOT Elisabeth) et 2 abstentions (CONTE Jean-Louis, FREDAIGUE-POUPON Martine) adopte le PV de la séance du 12 Juillet 2023.

1 – Budget principal : décisions du maire

Vu la délibération en date du 9 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire,
Mme le maire demande à l'assemblée de prendre acte des décisions prises suivantes, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Budget principal

Cpte	Libellé	Montant HT	Montant TTC
21312	**Réfection sol salle de classe 1** Facture Maneix Dominique (chape béton) Facture Péricat Alain (fourniture et pose sol) Les travaux de peinture ont été réalisés en régie.	7 191.61 € 6 476.34 €	8 629.63 € 7 771.60 €
2132	**Réfection salle de repos esthéticienne** Facture Péricat Alain (peinture murs-plafonds + porte coulissante) Facture Prugnaud Aurélien (installation caisson VMC)	3 736.00 € 337.34 €	4 483.20 € 404.81 €
2135	**Reprise scène Foyer club haut en vue d'installer praticables.** Devis Entreprise « Menuiserie de l'Isop »	1 440.91 €	1 585.00 €
2184	**Achat de 2 tables de pique-nique et bancs –** Entreprise DMC	1 610.00 €	1 932.00 €
2188	**Achat de de 2 glacières 46 l** Facture Société Manutan	285.90 €	343.08 €
2188	**Achat d'une autolaveuse avec brosses et accessoires** Facture entreprise Promanet	3 142.50 €	3 771.00 €
2188	**Achat de 4 grilles paravent** Facture Visuals Display	801.63 €	961.96 €
2188	**Achat de vitrines pour l'école (forme arbre et hibou)** Facture IDEO équipements	1 133.00 €	1 359.60 €
2188	**Bac à sable école maternelle** Facture Terrassement : entreprise Terrier Tanguy Devis Bac à sable : société Manutan	1 867.76 € 649.00 €	1 867.76 € 778.80 €
2188	**Mobilier école + combi-cuisine enfants** **Mobilier école meubles rangement + patères** Devis société Manutan	2 114.07 € 2 341.70 €	2 536.88 € 2 810.04 €
2188	**Achat enceinte amplifiée sur roulettes** Devis société Publisons	1 392.35 €	1 670.82 €
2188	**Achat illuminations de Noël** Devis Société Décolum	1 626.00 €	1 951.20 €
2188	**Achat aspirateur pour le foyer club Bas** Devis Promanet	281.04 €	337.25 €
2188	**Achat de vaisselle(couverts + verres) pour le foyer club haut** Devis société Ecotel	3 847.25 €	4 616.70 €

Budget assainissement

Cpte	Libellé	Montant HT	Montant TTC
61523	**Dépose et repose bordures et avaloir Rue des Bruyères** **Réparation tabouret rue Barbès** Devis Massy TP	4 315.66 €	5 178.79 €

Suite aux questionnements des élus, Mme le Maire apporte quelques précisions :

- Les 2 tables et 2 bancs seront installés au Pont de Beissat. La commune de Saint Ouen a également fait l'acquisition de 2 tables et 2 bancs.
  Coté Saint Ouen, les éléments sont installés.
  Côté Peyrat, il reste à installer 1 table et 2 bancs après nettoyage des abords de la Gartempe.
- Les glacières sont destinées à l'école lors de l'organisation des pique-niques par la commune et les enseignants.
- L'acquisition de l'autolaveuse permettra de simplifier le travail des agents. Elle permet de laver tous types de sols, y compris les parquets.
- Les grilles paravent sont des grilles d'exposition supplémentaires, qui viennent compléter les 6 déjà disponibles.
- Concernant la facture de terrassement de l'entreprise TERRIER : il n'y a pas de TVA car il s'agit d'une autoentreprise
- Pour le bac à sable, le devis comprend un contour bois et une bâche de protection
- Au sujet du mobilier à l'école, il y a 2 devis. Un devis concerne l'achat de meubles de rangement et d'une cuisine équipée enfant pour la garderie. Le deuxième devis pour des meubles de rangement destinés à la classe 1.
  Le mobilier existant datait de très nombreuses années, certaines armoires étaient particulièrement usagées et instables.
- L'acquisition d'une nouvelle enceinte nécessaire pour remplacer l'ancienne qui ne fonctionnait pas et dont les roulettes étaient cassées.
- Au sujet des décorations de Noël, il s'agit de décors rétro réfléchissants sans branchement électrique. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons bénéficier de subvention auprès du SEHV.
- Concernant d'éventuelles demandes de subventions sur ces dépenses, Mme Le Maire précise qu'il s'agit pour beaucoup de dépenses de fonctionnement pour lesquelles il ne peut y avoir de subventions. Pour l'investissement, ce sont de petits montants et il n'y pas eu de demandes de subventions.

2 – Foyer-club polyvalent : Tarif vaisselle en cas de casse ou manque

Le Foyer-club polyvalent étant désormais équipé de vaisselle, il est proposé de :

- Mettre à disposition du loueur la vaisselle selon la quantité demandée
- De mettre en place un tarif pour le remplacement de chaque élément en cas de casse ou de manque.

Mme le Maire précise qu'un titre de recette ne peut être émis pour un montant en deçà de 15 euros, il a été convenu que le coût de remplacement sera rajouté dans le titre de location.
Concernant les associations, qui bénéficient parfois de la salle à titre gracieux, Mme le Maire propose d'émettre une facture à l'association lorsque le coût de remplacement aura atteint un montant seuil de 15 euros.
Un document sera édité à destination du loueur précisant les éléments de vaisselle et la quantité demandés. La vaisselle sera alors installée sur un chariot et remise à l'état des lieux entrant.
Plusieurs conseillers municipaux suggèrent que le tarif en cas de casse ou manque, soit arrondie à l'euro supérieur, par rapport au prix d'achat TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 23 septembre 2023, de fixer les tarifs suivants en cas de manque ou de casse :

Eléments	Quantité disponible	Prix achat unitaire TTC	Proposition tarifaire pour remplacement
Assiettes creuses	300	1,76	2,00
Assiettes plates	600	2,46	3,00
Assiettes dessert	300	1,45	2,00
Tasses à café	300	1,11	2,00
Saladiers	30	7,96	8,00
Plats creux ovale	30	9,85	10,00
Cuillères à soupe	300	2,10	3,00
Fourchettes	300	2,10	3,00
Couteaux à steack	300	3,54	4,00
Cuillères à café	300	1,14	2,00
Verre à eau 24,5 cl	300	2,58	3,00
Verre à vin 19 cl	300	2,46	3,00

3 – Convention C.A.U.E. : aménagement des abords de la salle polyvalente

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 08 octobre 2022, la commune a décidé d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE 87). Ce dernier accompagne les collectivités dans leur projet en matière d'urbanisme, d'aménagement d'espace tout en intégrant l'aspect paysager

Mme le Maire informe que le CAUE a été sollicité pour des propositions d'aménagement et d'embellissement des abords du foyer club (partie haute et basse) de manière à créer des espaces plus agréables et de convivialité. Ce projet intègre également des enjeux liés au cheminement et la valorisation des espaces verts.
Après une visite sur le terrain, le CAUE propose d'associer la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) à ce projet qui, dans le cadre de la stratégie de revitalisation des centres-bourgs, a ciblé des « communes pôles » pouvant bénéficier d'un accompagnement spécifique.

La mission du CAUE consiste en une ou plusieurs actions d'informations, de sensibilisation, de conseil et de formation. Il s'agit d'un accompagnement et une approche multi-acteurs avec l'organisation d'ateliers participatifs avec la CCHLeM et de restitution auprès des habitants.

Pour assister la collectivité dans sa réflexion sur l'aménagement des abords du foyer club mais également de son territoire de manière globale et transversale, le CAUE 87 propose une convention dans laquelle est formalisée les missions et différentes phases d'intervention, notamment des études et ateliers participatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'associer la communauté de communes dans la démarche réflexive sur l'aménagement des abords de la salle polyvalente et de son territoire de manière plus globale et transversale.**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer cette convention de partenariat avec le CAUE 87.**

4 – Bâtiment multi-associatif au stade : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Un contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communal multi-associatif a été signé le 24 juin 2022 pour un montant total de 33 000 € HT entre la commune et les contractants suivants :

- François MASSICOT – architecte (17 770 € HT)
- SAS BE ENERGETHIK – bureau d'étude électricité et thermique (5 000 € HT)
- ASSISTANCE CONCEPT BAT – coordination et suivis de chantier (10 230 € HT)

Le cotraitant ASSISTANCE CONCEPT BAT souhaite se retirer de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
Le montant de rémunération fixé à 33 000 € HT et les missions restent inchangés.
La ventilation et répartition des honoraires est donc définie de la façon suivante et jointe à l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre :

- François MASSICOT – architecte (28 000 € HT)
- SAS BE ENERGETHIK – bureau d'étude électricité et thermique (5 000 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (BARLOT Elisabeth) :

- **Approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise pour la construction d'un bâtiment communal multi-associatif suite au retrait du cotraitant.**
- **Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment multi-associatif suite de retrait du cotraitant ASSISTANCE CONCEPT BAT. Leurs missions et honoraires seront repris par l'architecte François MASSICOT.**

5 -City-stade : choix de l'entreprise

Les subventions suivantes ont été accordées pour la création d'un terrain multisports au stade, pour un montant global de 26 900,81 € :

- Agence Nationale du Sport 11 755.00 €
- DETR (subvention Etat) 8 405.81 €
- Conseil Départemental (CTD) 6 740.00 €

Deux devis ont été sollicités comprenant la fourniture et pose d'un terrain multisports avec engazonnement.

- Rondino : 48 449.34 € HT soit 58 139.81 TTC
- PCV Collectivités : 49 202.00 € HT soit 59 042.40 € TTC

Projet RONDINO

Option but Brésilien/basket

Projet PCV Collectivités

Les prestations se décomposent comme suit :

				Participation collectivité	
		Coût HT	Coût TTC	HT	TTC
Rondino					
Terrain 24,40 x 12,20	22 352,70	48 449,84	58 139,81	21 549,03	25 858,84
Plue value but brésilien (4 dt 2 avec basket)	7 530,64				
Pose	8 342,50				
Gazon synthétique	10 224,00				
Remise de 10 % incluse (863,32)	*863,32*				
PCV Collectivités					
Terrain 24 x 12	28 805,00	49 202,00	59 042,40	22 301,19	26 761,43
pose	10 395,00				
gazon synthétique	8 352,00				
Piste athlétisme	2 650,00				
Remise	1 000,00				

Le conseil municipal estime que le projet de PCV apporte une plus-value avec la piste d'athlétisme et devrait demander moins d'entretien avec son ossature davantage en acier qu'en bois.
Il est proposé de repeindre la surface du court de tennis sur lequel sera implanté le terrain multi sport et d'envisager à remplacer l'entourage actuel qui est bien endommagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise PCV collectivités pour la fourniture et pose d'un terrain multisports avec engazonnement et piste d'athlétisme pour un montant HT de 49 202.00 € soit 59 042.40 € TTC.

6 – SYGESBEM : programme de grosses réparations à la voirie communale 2024

Mme le Maire informe l'assemblée que la voie communale n°9 « Les Petits Breuils » fait apparaître des déformations importantes et un revêtement de surface très dégradé.
Un devis a été réalisé par l'ATEC pour un montant HT de 54 000 € avec un enrobé ou 49 000 € HT avec un revêtement bi-couche. Ils comprennent :

- La réalisation de purges de chaussée
- La réfection de la signalisation horizontale au niveau du rond-point
- 1ère solution : réalisation d'une couche de roulement (enrobé)
- Ou 2ème solution : reprofilage localisé et revêtement bi-couche

A ce montant s'ajouteront les frais de l'ATEC.

Après avis de la commission travaux, le conseil municipal estime que le bi-couche se détériore plus rapidement que l'enrobé. Etant donné que des tracteurs passent régulièrement sur cette voie, il serait préférable d'opter pour une solution plus pérenne.
Compte tenu qu'une portion de cette voie a déjà été réalisée en enrobé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir, au titre des GRVC, le programme de travaux 2024 ci-dessus avec la 1ère solution (enrobé) pour un montant HT de 54 000 € soit 64 800 € TTC.

7 – Modification du zonage d'assainissement : procédure de lancement d'une enquête publique

Départ de Xavier BRACHET durant ce point de l'ordre du jour, à 19h12 : pouvoir donné à Vincent COURTIOUX

Mme le Maire informe l'assemblée que selon l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Locales, la commune, après enquête publique, doit définir les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.
Le 23 mars 2004, la commune avait approuvé un plan de zonage.

Cependant, compte tenu de problèmes d'assainissement sur certaines zones de la commune (Sissac- Route de Sissac-Le Bourg- Noussat-La Ribière) et suite aux recommandations du cabinet d'études VRD'EAU, il est nécessaire de procéder à une modification de ce zonage.

Suite à une question, le 3ème adjoint, en charge de l'assainissement, précise que la commune ne pourra faire des travaux subventionnés que sur les habitations entrant dans ce zonage. Tant que celui-ci n'est pas validé en conseil municipal, aucune subvention n'est possible.
De plus ce projet de révision devra être soumis à enquête publique d'après l'article R-2224-8 du CGCT.
Il rajoute que le projet de révision du zonage d'assainissement présenté par la commune n'est pas soumis à évaluation environnementale après examen par la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale)
Il souligne que la politique actuelle est plus orientée vers de l'assainissement individuel.

M le 3ième adjoint rappelle que la CCHLeM doit prendre la compétences assainissement d'ici 2026. Afin d'engager les travaux au plus tôt, il est proposé à l'assemblée de lancer l'enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le nouveau plan de zonage d'assainissement**
- **Autorise Mme le Maire à lancer une procédure d'enquête publique**

8 – Réhabilitation réseaux d'assainissement Avenue du stade et station d'épuration de Noussat Contrat maîtrise d'œuvre

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il a été relevé plusieurs problématiques en matière d'assainissement sur la commune et notamment sur l'avenue du Stade et au niveau de la station d'épuration de Noussat.
Le bureau VRD'EAU a été sollicité pour établir un estimatif des travaux à réaliser.

1 – Avenue du stade

Un passage caméra a été réalisé, celui-ci a mis en lumière un mauvais état général de la conduite. Il semblerait que la canalisation existante soit en amiante ciment ; l'intervention d'entreprises agréées sera nécessaire d'où des coûts de travaux beaucoup plus importants.
Il a également été observé des casses de canalisations ainsi que des contre-pentes qui empêchent l'écoulement normal des eaux usées. Les eaux stagnantes expliqueraient les problèmes récurrents de mauvaises odeurs.

Le coût des travaux est estimé à **146 089.48 € HT**. Il comprend :

- Création d'un nouveau réseau d'eaux usées en PVC en place de l'existant avec dépose des matériaux en amiante
- Mise en place de tabourets et de regards de visites
- L'amélioration de la gestion des eaux de surface

2- La station d'épuration de Noussat

Cette station a été conçue pour 9 EH (équivalent habitant). D'après l'étude diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif réalisé par l'agence ARTELIA à la demande de la CCHLeM, préalable au transfert de compétence, il est mentionné que cette station fonctionne à 296 % de sa capacité au vu des rejets théoriques.
Elle est en surcharge hydraulique et organique (sujet déjà évoqué en conseil municipal).

Le coût des travaux pour la réhabilitation de cette station est estimé à **135 735.97 € HT**.
Il comprend :

- L'aménagement d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux
- Le démantèlement de la station actuelle

L'entreprise VRD'EAU propose un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 17 030.00 € HT se décomposant comme suit afin d'accompagner la collectivité sur ces projets de travaux :

Mission AVP (étude d'Avant Projet) Visite sur place étude de solutions – Chiffrage estimatif	5 200.00 € HT
Mission PRO (Etude de Projet) Chiffrage et plans précis	1 825.00 € HT
ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux) Dossier consultation des entreprises – Rapport d'analyses d'offres	2 250.00 € HT
VISA – DET (Direction et Exécution des travaux)	4 225.00 € HT
AOR (Assistance pour la réception des travaux)	550.00 € HT
Enquête de branchements (visites – report sur plan- plans des travaux)	2 980.00 € HT
TOTAL	**17 030.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne le bureau VRD'EAU en qualité de maitre d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue du Stade et de la station d'épuration du village de Noussat**
- **Autorise Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau VRD'EAU pour un montant de 17 030.00 € HT.**

Le bureau VRD'EAU a établi une proposition de travaux concernant les problèmes constatés sur les réseaux d'assainissement avenue du Stade et au niveau de la station d'épuration de Noussat.
Concernant la station de Noussat, M le 3ième adjoint rajoute qu'il est prévu le rajout d'un bassin de rétention qui pourra être utilisé pour l'arrosage et également l'installation d'une pompe de relevage à l'entrée de la station

Tableau récapitulatif des travaux

Honoraires pour missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR	14 050 €
Enquêtes de branchements et visites des habitations	2 980 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue du stade	146 089.48 €
Réhabilitation station d'épuration du village de Noussat	135 735.97 €
Total HT	**298 855.45 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve ces travaux**
- **Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.D.D.I.**

9 – Travaux 2024 : approbation et demandes de subventions

Divers travaux de voirie :

Monsieur le 1er adjoint, présente à l'assemblée une proposition de travaux établi par la commission travaux et l'ATEC. Certaines opérations font suite aux échanges des réunions de quartiers.

1 – Réfection de l'Allée des Bosts

Cette voie fait apparaître de nombreuses déformations et un revêtement de surface dégradé. La section Nord de cette voie n'est pas revêtue et dessert maintenant une habitation.
Les travaux estimés à **6 250.00 €** HT soit 7 500.00 € TTC comprennent :

- Le reprofilage de chaussée en enrobé
- Le terrassement et la scarification mécanique de certaines zones
- La réfection de la couche de roulement (enduit bicouche et tricouche)
- Le balayage de l'enduit

2 – Chemin de la Voie Ferrée - Noussat

Les eaux de ruissellement ne sont pas correctement canalisées et cheminent donc vers la voie, créant des dégradations importantes. Les travaux estimés à **10 500.00 €** HT soit 12 600.00 € TTC comprennent :

- Des travaux d'assainissement (tuyaux PVC, caniveaux CC2, regards, tête d'aqueduc)

- Le reprofilage de chaussée
- Le terrassement et la scarification mécanique de certaines zones
- La réfection de la couche de roulement (enduit bicouche et tricouche) y compris balayage
- Le calage d'accotement

3 – Village de Chez Giraud

Au centre du village de Chez Giraud, les eaux de ruissellement cheminent vers une habitation, les caniveaux existants ne suffisant pas à canaliser l'ensemble des eaux de pluie.
Les travaux estimés à **7 750.00 €** HT soit 9 300.00 € TTC comprennent :

- Remplacement de caniveaux par des bordures préfabriquées type A2
- Fourniture pose et raccordement d'accodrains
- Confection et raccordement d'un regard
- Fourniture et mise en œuvre de béton à l'arrière des bordures
- La réfection de la couche de roulement au droit des travaux (enduit bicouche) y compris balayage

Récapitulatif des travaux

Allée des Bosts	6 250.00 € HT	
Chemin de la Voie Ferrée - Noussat	10 500.00 € HT	
Village de Chez Giraud	7 750.00 € HT	
TOTAL	24 500.00 € HT	29 400 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve ces travaux**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.**

Travaux de restauration foyer club haut.

Madame le Maire soumet à l'assemblée un projet de restructuration de la salle polyvalente (salle du haut et salle du bas), projet déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal.
Après étude, la commission travaux propose de retenir les opérations suivantes :

- un réaménagement de l'entrée, de l'espace bar et des sanitaires du foyer club haut
- le remplacement du système de chauffage par un système de pompes à chaleur
- La remise à neuf de la ventilation
- La réfection de l'éclairage ainsi que des travaux d'électricité afférents

Une étude diagnostic et de faisabilité réalisée par la société INGEPOLE a permis d'établir un estimatif des travaux :

Nature des travaux	Estimatif H.T.
Entrée foyer club Espace sanitaires repensé, aménagement espace bar, entrée Ventilation – Plomberie compris dépose existant - Electricité	86 378 €
Grande salle Dépose et pose d'un faux plafond neuf - Isolation plafond Ventilation double flux -Electricité	102 383 €
Chauffage – Rafraichissement (hall – Grande salle – salle des associations) Chauffage et rafraichissement par des systèmes à détente directe, pompes à chaleur Electricité (Alimentation des clims, centrale et modification du TGBT)	102 300 €
Dépenses imprévues (5%)	14 553 €
Actualisation du montant des Travaux (index BT01) (2%)	6 112 €
Total HT	311 727 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (BARLOT Elisabeth) :

- **Approuve ces travaux**
- **Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.**

10– Participation école de musique de Bellac – Année 2023-2024

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, compte tenu de l'augmentation importante des tarifs de l'école de musique de Bellac en 2023, le conseil municipal, dans une délibération du 17 novembre 2022, avait décidé de verser, à titre exceptionnel, une aide aux familles des élèves inscrits à l'école de musique, résidents sur la commune et mineurs au 1er septembre 2022.
Pour l'année 2022-2023, la participation totale de la commune versée aux familles était de 1 900 € et concernait 7 familles et 8 enfants.
Mme le Maire précise qu'un consensus aurait été trouvé avec la CCHLeM, et que celle-ci pourrait reprendre la gestion de l'école de musique l'année prochaine. Elle rappelle que les charges de l'école de musique sont uniquement portées par la commune de Bellac alors qu'environ la moitié des élèves résident à Bellac. Elle rajoute que la pratique de la musique représente un coût important pour les familles au vu des tarifs appliqués pour les élèves extérieurs. Afin de rendre les activités musicales accessibles au plus grand nombre, Mme le Maire propose de reconduire le dispositif de 2022-23.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre (BARLOT Elisabeth), décide de verser, pour l'année scolaire 2023-2024, une participation exceptionnelle aux familles domiciliées sur la commune dont les enfants mineurs (- de 18 ans au 01.09.2023) sont inscrits à l'école de musique de BELLAC et selon le tableau ci-dessous.

Activité pratiquée	Tarif Année scolaire 2023/24		Aide accordée/enfant
	Bellac	Extérieur	
Jardin musical	150	250	**100 €**
Eveil	150	250	**100 €**
Pré Solfège	150	250	**100 €**
Forfait formation musicale et instrumentale	355	655	**250 €**
Formation musicale ou formation instrumentale	205	405	**200 €**
Atelier créatif Handi-musique	132	232	**100 €**

11– Divers

- Installation d'un distributeur de pizzas et boissons fraiches sur la commune

Mme le Maire indique qu'une demande d'installation d'un distributeur de pizzas et boissons fraîches a été faite en mairie. Cette installation nécessitait un branchement électrique (l'entreprise se disait prête à régler les factures).
Il a été estimé qu'il existait suffisamment de possibilité d'acheter des pizzas dans une zone proche de notre commune, Mme le Maire a donc décliné la demande.

- Point sur la rentrée scolaire

Mme le Maire tient à remercier tous les agents qui ont œuvrés pendant les vacances tant pour la réfection de la salle de classe, que pour le nettoyage des locaux et la réinstallation du mobilier.
12 élèves de CM2 sont partis au collège, mais 12 enfants sont entrés en petite section de maternelle. Ceci a permis un maintien des effectifs : 71 enfants à l'école
Répartition des classes (Les effectifs des classes avec des GS ne doit pas dépasser 24 élèves depuis la rentrée 2022)

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme RIVIERE	Matin	12	8	5						25
	Après midi	sieste	sieste	9						9
Mme DESENFANT	Matin			4	7	10				21
	Après midi				7	10				17
Mme HERVY	journée						8	12	5	25

Mme le maire informe d'une réflexion engagée avec la directrice de l'école de Peyrat et la commune de Bellac sur la mise en place du dispositif « l'orchestre à l'école ». Il s'agit d'un projet pédagogique sur l'année (1h par semaine), avec découverte et essai d'instruments. Un petit concert pourra être organisé en fin d'année.

- Arrivée de nouveaux agents

Mme le Maire informe que 2 nouveaux agents ont rejoint la Commune et dont nous souhaitons la bienvenue
- Emeline MOURIER qui remplace Alice GOUAZE (partie en retraite) sur la même quotité horaire
- Kevin AUBRUN, qui a rejoint le service technique et vient ainsi renforcer l'équipe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h45

Mme Patricia MARCOUX LESTIEUX
Maire et Présidente de la séance

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC 87 (Haute-Vienne)

Mme Cécile DEVERRIERE
2ème adjointe et secrétaire de la séance